Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20241217-CCAS-DEL2024-46-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

ETAMPES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 12 décembre 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-46

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Objet : Ouverture des crédits d'investissement, budget du CCAS, année 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Claude MASURE, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du Budget Primitif de l'année 2025 interviendra au cours du mois d'avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, avant le vote du Budget Primitif 2025, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après :

Chapitres	Budget ouvert 2024	Crédits Investissements 2025
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
21 Immobilisations corporelles	353 784.47 €	88 446,00 €
27 Autres immobilisations financières	8 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	**376 784,47 €**	**94 196,00 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... 23/12/2024 ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.